

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18401

Numéro SIREN : 478 520 471

Nom ou dénomination : A.V.B.G.

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 42646



20180426462017

DATE DEPOT : 15/06/2018

N° DE DEPOT : 42646

N° GESTION : 2013B18401

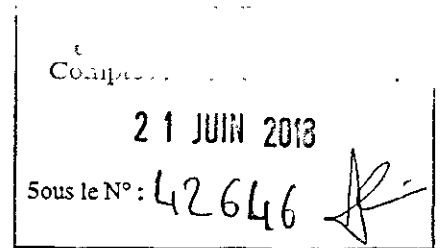
N° SIREN : 478520471

DENOMINATION : A.V.8.G.

ADRESSE : 7 rue Bayen 75017 Paris

MILLESIME : 2017

AVBG
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 000,00 Euros
Siège social : 7 Rue Bayen
75017 PARIS
R.C.S : B 478 520 471



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/05/2018
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de 55 454,02 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -20 156,11 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 35 297,91 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 35 297,91 Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 35 297,91 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de 55 454,02 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -20 156,11 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 35 297,91 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 35 297,91 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 35 297,91 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AVB'.

AVBG

Numéro SIRET : 47852047100028
Code APE : 5610A

7 Rue Bayen
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

V. Bae 12

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes 2018	5
PREAMBULE	5
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6
<i>COMPTABILISATION, PRÉSENTATION DU CICE</i>	<i>6</i>
<i>FONDS COMMERCIAL</i>	<i>6</i>
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	8
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	9
AUTRES INFORMATIONS	9
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	10
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	11
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	12
Attestation de Présentation	13

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	244 000		244 000	244 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 467	4 608	860	1 953	- 1 093
Autres immobilisations corporelles	22 691	9 271	13 421	16 251	- 2 830
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	14 799		14 799	14 764	35
TOTAL (I)	286 958	13 878	273 080	276 968	- 3 888
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 780		2 780	2 751	29
Avances et acomptes versés sur commandes				260	- 260
Clients et comptes rattachés	1 046		1 046	491	555
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	400		400		400
. Organismes sociaux	2 532		2 532	2 532	
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 422		4 422	4 490	- 68
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 389		1 389	2 473	- 1 084
. Autres	2 468		2 468	2 468	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	15 246		15 246	12 826	2 420
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	33		33		33
TOTAL (II)	30 315		30 315	28 290	2 025
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	317 273	13 878	303 395	305 259	- 1 864

VB AB

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 45 000)	45 000	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 500	4 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-20 156	-16 854	- 3 302
Résultat de l'exercice	55 454	-3 302	58 756
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	84 798	29 344	55 454
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	84 701	95 119	- 10 418
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	87 909	87 909	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 686	53 250	- 34 564
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	12 044	23 425	- 11 381
. Organismes sociaux	6 957	9 249	- 2 292
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	978	1 618	- 640
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 322	5 344	1 978
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	218 597	275 915	- 57 318
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	303 395	305 259	- 1 864

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	318 410		318 410	265 620	52 790	19,87
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets	318 410		318 410	265 620	52 790	19,87
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 662	3 710	952	25,66
Autres produits			166	82	84	102,44
Total des produits d'exploitation (I)			323 238	269 412	53 826	19,98
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			84 219	74 007	10 212	13,80
Variation de stock (marchandises)			-30	618	- 648	104,85
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			99 509	96 236	3 273	3,40
Impôts, taxes et versements assimilés			9 155	8 885	270	3,04
Salaires et traitements			60 827	77 881	- 17 054	-21,90
Charges sociales			7 244	12 664	- 5 420	-42,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 485	3 289	196	5,96
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			56	25	31	124,00
Total des charges d'exploitation (II)			264 466	273 605	- 9 139	-3,34
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			58 772	-4 193	62 965	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 519	2 824	- 305	-10,80
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			2 519	2 824	- 305	-10,80
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 519	-2 824	305	10,80
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			56 253	-7 017	63 270	901,67

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 011	7 826	- 4 815	-61,53
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	3 011	7 826	- 4 815	-61,53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 810	4 111	- 301	-7,32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 810	4 111	- 301	-7,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-798	3 715	- 4 513	121,48
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	326 249	277 238	49 011	17,68
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	270 795	280 541	- 9 746	-3,47
RESULTAT NET	55 454	-3 302	58 756	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

VBae 1- ✓
VB AB

Annexes 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 303 395,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 55 454,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/05/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement (100 %)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 244 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	244 000		244 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	244 000		244 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 286 958 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	244 000			244 000
Immobilisations corporelles	28 597	8 490	8 929	28 159
Immobilisations financières	14 764	35		14 799
TOTAL	287 361	8 525	8 929	286 958

Amortissements et provisions d'actif = 13 878 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 393	3 485		13 878
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 393	3 485		13 878

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	244 000	0	244 000	Non amortiss.
Matériel et outillage	5 467	4 608	860	5 ans
Agencements divers	18 643	7 047	11 596	10 ans
Matériel de bureau & informatique	1 226	1 018	208	5 ans
Mobilier	2 822	1 206	1 616	10 ans
TOTAL	272 159	13 878	258 280	

Etat des créances = 27 088 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 799		14 799
Actif circulant & charges d'avance	12 289	12 289	
TOTAL	27 088	12 289	14 799

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 468 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 468
Disponibilités	
TOTAL	2 468

Charges constatées d'avance = 33 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 45 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	450	100,00	45 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	450	100,00	45 000

Etat des dettes = 218 597 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	84 701	31 844	52 858	
Dettes financières diverses	87 909	87 909		
Fournisseurs	18 686	18 686		
Dettes fiscales & sociales	27 301	27 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	218 597	165 739	52 858	

Charges à payer par postes du bilan = 581 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	121
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	460
Autres dettes	
TOTAL	581

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 318 410 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	318 410	100,00 %
TOTAL	318 410	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

Annexes 2018 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 468 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(448700)	2 468
TOTAL	2 468

Charges constatées d'avance = 33 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	33
TOTAL	33

Charges à payer = 581 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus sur emprunt(168840)	121
TOTAL	121

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payés(428200)	139
Charges sur congés payés(438200)	59
Autres charges à payer(448600)	262
TOTAL	460

Annexes 2018 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet C.R.S., inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AVBG,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	303 395
Chiffre d'affaires hors taxes	318 410
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	55 454

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour C.R.S.
Fait à PARIS le 24/05/2018

Annexes 2018 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
b) Nombre d'actions émises	450	450	450	450	450
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	318 410	265 620	282 786	266 106	53 052
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	58 939	-13	-25 097	-74 208	-87 862
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	58 939	-13	-25 097	-74 208	-87 862
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	55 454	-3 302	-29 811	-80 171	-89 750
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	131	-0	-56	-165	-195
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	123	-7	-66	-178	-199
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	60 827	77 881	97 788	107 130	30 442
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 244	12 664	23 262	35 189	13 371




Attestation de PrésentationATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AVBG pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

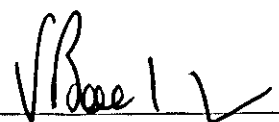
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	303 395,01 Euros
chiffre d'affaires	318 410,15 Euros
résultat net comptable	55 454,02 Euros

Fait à PARIS
Le 24/05/2018

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet CONSEIL REVISION SOLUTIONS


13

AVBG
S.A.R.L. au capital de 45 000,00 Euros
Siège social : 7 Rue Bayen
75017 PARIS
R.C.S : B 478 520 471

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/05/2018

Le 24/05/2018,
à 15 Heures,

Mademoiselle Valérie BOULENGER, détenant 405 parts sociales,
Mademoiselle Amélie BOULENGER, détenant 45 parts sociales,

associés de la société AVBG, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle Amélie BOULENGER, préside la séance en qualité d'Associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

JB AB

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 55 454,02 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de 55 454,02 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -20 156,11 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 35 297,91 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 35 297,91 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 35 297,91 Euros
- Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VR AB

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

V. Bae | 